

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 SEPTEMBRE 2019



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le vingt trois septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 17 septembre 2019, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire
Catherine TERRAZ, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL,
Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE,
Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX,
Fabrice ZANIVAN, David GUILLOT, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS,
Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Lysiane CHATEL, Mustapha MARJI, Nathalie LAISSUS,
Esman ERGUL, Noëlle AZNAR MOLLIEUX, Philippe PERRIER, Dominique RUAZ,
Claude BESEVAL, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Valérie AINAUD, Michel BATAILLER,

Était excusée :
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO

Le quorum étant atteint (32 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, maire.

Chloé CHENAL est désignée secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2019 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2019

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

1° Convention données de la CAF système de contrôle de l'obligation scolaire

Valérie ROUGERON

Aux maires qui en font la demande, la CAF de la Savoie met à disposition des données à caractère personnel en application du Code de l'éducation.

Une finalité strictement limitée :

- Procéder au recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et résidant dans

la commune et [...] recueillir les informations concernant l'inscription et l'assiduité scolaires de ces enfants afin de lui permettre de prendre des mesures à caractère social ou éducatif dans le cadre des compétences qui lui sont conférées.

Les informations transmises sont destinées à être croisées avec la liste des enfants effectivement scolarisés.

Les données concernées :

- Données relatives à l'identité de l'enfant ouvrant droit au versement des prestations familiales : nom, prénom, date de naissance, sexe
- Données relatives à l'identité de l'allocataire : nom, prénom, adresse

Données non conservées.

2° Convention de mise à disposition d'un logiciel de prise de rendez-vous d'état-civil

Hervé BERNAILLE

Depuis mars 2017 et la dématérialisation de la délivrance des CNI, la commune d'Albertville a vu le nombre de titres d'identité délivrés exploser passant de 3 200 en 2016 à 6 600 en 2018. En 2019 nous devrions atteindre les 7 000 CNI/passeports. Pour faire face à cet afflux les locaux ont été réaménagés fin 2018 et un agent a été recruté.

Aujourd'hui, afin de réduire le nombre d'appels téléphoniques et de répondre aux attentes des usagers, la prise de rendez-vous pourra être effectuée en ligne sur le site de la commune.

Une fois le rendez-vous pris, le demandeur recevra un mail de confirmation avec la liste des pièces à fournir, un lien vers le site de l'ANTS pour faire une pré-demande en ligne. 48 heures avant le rendez-vous, l'utilisateur recevra un SMS de rappel.

Le prestataire retenu est la société SynBird basée au Bourget du Lac qui équipe déjà de nombreuses collectivités avec succès dont les communes de Saint-Jean-de-Maurienne, Moûtiers, Chambéry, Annecy.

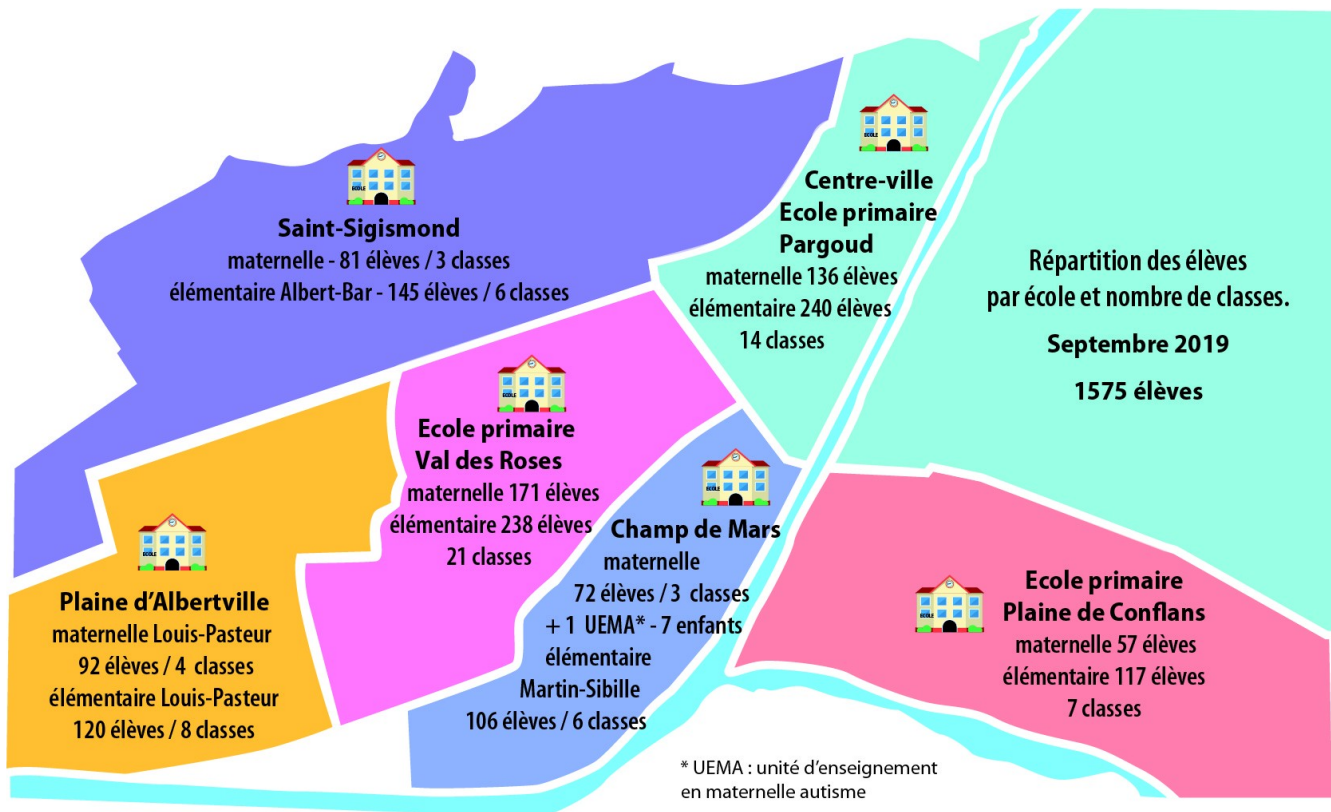
Le dispositif sera opérationnel à compter du 15 octobre 2019.

Il sera toujours possible bien évidemment de prendre rendez-vous par téléphone ou directement à l'accueil du service.

3° Point sur la rentrée scolaire et les travaux dans les écoles

1 575 élèves à la rentrée de septembre

- maternelle St Sigismond : 81
- élémentaire Albert Bar : 145
- Pargoud : 136 maternelle et 240 élémentaire
- Val des Roses : 171 maternelle et 238 élémentaire
- Louis Pasteur : 92 maternelle, 120 élèves élémentaire
- Champ de Mars : 72 maternelle et 106 élémentaire Martin Sibille
- Plaine de Conflans : 57 maternelle et 117 élémentaire



4° Décisions du maire

Hervé BERNAILLE

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Décision en date du 5 août 2019

Pour le financement de la rénovation du bâtiment pour la mission locale jeunes, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Banque postale pour le prêt suivant :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	460 000 € (quatre cent soixante mille euros)
Durée du contrat de prêt	20 ans
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2039 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Taux d'intérêt annuel	0,85 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Préavis	50 jours calendaires
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Décision en date du 5 août 2019

Pour le financement du réaménagement de la rue de la République, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Banque postale pour le prêt suivant :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	862 000 € (huit cent soixante deux mille euros)
Durée du contrat de prêt	30 ans
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2049 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Taux d'intérêt annuel	1,11 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Préavis	50 jours calendaires
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Décision en date du 5 août 2019

Pour le financement du réseau des eaux pluviales de la rue de la République, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Banque postale pour le prêt suivant :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	934 000 € (neuf cent trente quatre mille euros)
Durée du contrat de prêt	30 ans
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2049 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Taux d'intérêt annuel	1,11 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
Préavis	50 jours calendaires
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE

Décision en date du 5 août 2019

Pour le financement du réseau communal de fibre optique y compris génie civil associé, la Ville d'ALBERTVILLE accepte l'offre de la Banque postale pour le prêt suivant :

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	416 000 € (quatre cent seize mille euros)
Durée du contrat de prêt	30 ans
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/10/2049 Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds	
Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 04/09/2019, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Taux d'intérêt annuel	1,11 %
Base de calcul des intérêts	30/360 jours
Échéances d'intérêts	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Remboursement anticipé	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Préavis	50 jours calendaires
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt

DÉCISION DE DÉFENDRE EN JUSTICE ET DÉSIGNATION D'UN AVOCAT

Décision en date du 2 septembre 2019

Désignation de Maître Jacques FERSTENBERT, avocat à Paris, pour assurer la représentation de la commune dans l'affaire qui l'oppose à madame Régina CHARLES.

DÉCISIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Restauration de la toiture du bâtiment des Poids et Mesures et de l'Octroi :

- **REGION** : déposé le 18/07/2019 au titre du dispositif "Bonus Bourgs-Centres"
- **ETAT** : déposé le 06/09/2019 au titre des travaux en espaces protégés (hors monument historique)

Plan de financement détaillé prévisionnel du projet

	%	€ HT	€ TTC
Montant de l'opération :	100	66 160 €	
Subvention du Ministère de la Culture (DRAC):	25%	16 540 €	
Participation du Département :			
Participation de la Région :	50%	33 080 €	
Autres ressources publiques (EPCI, communes, autres) :			
Autres ressources privées (mécénat, autres) :			
Part restant à la charge du maître d'ouvrage :	25%	16 540 €	

DÉCISIONS CONCERNANT LA CONCLUSION ET LA RÉVISION DU LOUAGE DE

CHOSSES POUR UNE DURÉE N'EXCÉDANT PAS DOUZE ANS

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
10/07/19	LA PALETTE	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	22/07/19 31/12/20	1 ^{er} étage Local 22 - 44,35 m ² Local 23 - 28,60 m ² Surface retenue loyer 72,95 m ² RDC 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ² Sous sol 1 local de stockage partagé 23,73 m ²	1 174,50 €
10/07/19	MODÉLISTES FERROVIAIRES ALBERTVILLOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	24/07/19 31/12/20	RDC Local 9 - 46,20 m ² Local 20 - 15,50 m ² 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	993,37 €
18/07/19	SOCIÉTÉ MYCOLOGIQUE ET BOTANIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	22/07/19 31/12/20	RDC Local 8 - 28,71 m ² Local stockage 15 - 18,50 m ² 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	521,43 €
10/07/19	CLUB DES ACCORDEONISTES ALBERTVILLOIS	MAISON DES ASSOCIATIONS L'ANNEXE 1045 chemin des 3 poiriers	26/08/19 31/12/20	RDC Local 17 - 16,25 m ² Local stockage 14 - 9,90 m ² 1 salle de réunion partagée 40,28 m ² 1 salle de répétition partagée 31 m ²	293,31 €
01/08/19	SOUA	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/07/19 31/12/22	Bureau n°210, 2ème étage 18 m ²	289,80 €
17/07/19	FNATH	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureaux n°106 et 107, 1 ^{er} étage 2x18 m ² = 36 m ²	579,60 €
12/07/19	FRANCE PALESTINE SOLIDARITE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°110, 1 ^{er} étage de 18 m ²	289,80 €
14/08/19	JOJO ET SES COPAINS	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°104, 1 ^{er} étage de 18 m ²	289,80 €
11/07/19	SOUA	31 avenue du Champ de mars Appt N°20	17/07/19 16/07/20	Appartement T3 de 64,41 m ² - 4ème étage	Remboursement de la totalité des frais de location
11/07/19	SOUA	23 avenue du Champ de mars Appt N°56	01/08/19 31/08/20	Appartement T3 de 64,41 m ² - 2ème étage	Remboursement de la totalité des frais de location
30/08/19	CONVIVANCE	MAISON DES ASSOCIATIONS 21 Rue G. Lamarque	01/09/19 31/12/22	Bureau n°218, 2ème étage de 18 m ²	96,60 €

5° Remerciements des associations

Jacqueline ROUX

Les associations suivantes remercient la municipalité pour le versement de subventions :

- JAZZBERTVILLE
- L'Amicale des donateurs de sang bénévoles d'Albertville
- Savoie Vivre et Grandir

La commune de Grésy-sur-Isère remercie la municipalité pour son investissement lors du Tour de l'avenir le 22 août dernier.

6° Événements familiaux

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères félicitations à Luc-Etienne DAVID, adjoint technique au sein du service électricité, pour son mariage célébré le 17 août 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Isabelle CHAMIOT-CLERC, adjointe administrative principale au service financier, pour le décès de son papa, le 16 août 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à Gabrielle SANCHEZ, adjointe administrative principale au musée d'Art et d'histoire de Conflans, pour le décès de sa maman, le 30 août 2019.

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches de Marie-Pierre HERMANN PAPOZ décédée le 11 septembre 2019, qui a travaillé 18 ans au sein des services de la ville d'Albertville et de son CCAS.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EST PROGRAMMÉ
LUNDI 21 OCTOBRE 2019 À 18H00**

DELIBERATIONS

1-1 Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme

Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme ayant pour objectif de permettre un développement maîtrisé des constructions dans l'enveloppe urbanisée existante et en continu des espaces déjà bâtis conformément aux orientations du SCOT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2 Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la commune pour les échéances 2 et 3 – Arrêt

Approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement des voies communales supportant un trafic routier annuel supérieur à 3 millions de véhicules par an. Ce plan de prévention couvre la période de l'échéance 2 (2012-2017) et de l'échéance 3 (2018-2023), périodes correspondant aux échéances de la mise en œuvre de la directive 2002/49/CE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage (SDAHGV) – Avis du conseil municipal

Avis favorable sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2019-2025, sous réserve de l'intégration des remarques formulées par la communauté d'agglomération Arlysère dans sa délibération du 25 juillet 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

1-4 Commerce - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le maire au titre de l'année 2020

Avis sur le calendrier 2020 relatif aux ouvertures dominicales autorisées pour les commerces de détail alimentaire, à savoir :

- dimanche 12 janvier, 1er dimanche des soldes d'hiver
- dimanche 23 février, croisement des 3 zones de vacances scolaires d'hiver
- dimanche 5 avril, braderie de printemps
- dimanche 28 juin, 1er dimanche des soldes d'été
- dimanche 6 septembre, 1er dimanche de la rentrée des classes
- dimanche 11 octobre, braderie d'automne
- dimanches 6, 13, 20 et 27 décembre, fêtes de fin d'année

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES AVEC 6 ABSTENTIONS

2-1-1 Convention d'occupation au profit de l'association canine Albertilloise (ACA) – Les Domaines, parcelles OH 182, 639, 640 et deux chalets

Renouvellement de la convention de mise à disposition pour la pratique de l'éducation canine, pour une nouvelle période d'un an moyennant un loyer annuel de 100 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 Convention relative à la reconstruction du Pont Albertin – Eclairage public - Convention entre le département et les communes de Grignon et d'Albertville

Approbation de la convention de reconstruction de l'éclairage public du Pont Albertin entre le département et les communes de Grignon et d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-1 Cession au profit des conjoints MOLLIER - Lots 318, 30 et 31 situés rue Jacques Porraz et rue du Général Buisson et issus des parcelles AI 202, 203 et 206

Cession aux conjoints MOLLIER de l'ensemble immobilier constitué des lots 30, 31 et 318 sis 17 rue Jacques Porraz et 11 rue du général Buisson issus des parcelles cadastrées section AI 203, 202 et 206 au prix de vente de 75 000 euros incluant les honoraires de négociation de 5 000 euros soit un prix net vendeur de 70 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-2 Cession au profit de Laurent LEGON et de la SCI AGIA MARIKA – Parcelle AM 235 sise 2 rue Gabriel Pérouse

Cession de la parcelle AM 235 sise 2 rue Gabriel Pérouse au profit de monsieur Laurent LEGON pour 29 m² au prix de 1 527 euros et au profit de la SCI AGIA MARIKA pour 9 m² au prix de 473 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-3 Cession droits indivis PACHOUD – Avenue Général de Gaulle Parcelle H 2753

Cession des droits indivis de la parcelle H 2753 d'une superficie totale de 85 m² sise avenue Général de Gaulle au lieu dit « l'Olivet » au profit de Madame Patricia PACHOUD au prix de 3 400 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-4 Désaffectation et déclassement d'un tènement foncier de 150 m² environ issu de la parcelle AN 367 – 12 chemin de la Pierre du Roy Cession à la société CARRERE modifiée tenant compte de ce tènement

Désaffectation par anticipation du domaine public communal d'une emprise d'environ 150 m² issue de la parcelle communale cadastrée section AN 367 sise 12 chemin de la Pierre du Roy, désaffectation qui prendra effet dans un délai maximum de douze mois,

Déclassement du domaine public communal et incorporation au domaine privé communal de cette emprise ;

Cession à la société CARRERE, avec faculté de substitution, au prix initialement fixé de 850 000 € de 150 m² environ correspondant à la desserte des parcelles susmentionnées (AN n°290, 366 et 114), tenant compte de la soustraction de l'emprise de l'emplacement réservé, soit environ 150 m², à la surface totale des parcelles communales cadastrées section AN 110 et 111 cédées à la société CARRERE.

Autorisation donnée au maire ou à un adjoint ayant délégation à signer l'avenant au compromis et l'acte authentique subséquent.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-5 Maison des accordéonistes parcelle AL 266, Conflans - Retrait de la délibération 1-1-1 du 4 février 2019 de cession au profit de M. Eddie LABROUSSE et de Mme Kim TOMASSETTO - Cession au profit des conjoints DEGLISE FAVRE

Retrait de la délibération 1-1-1 du 4 février 2019, actant la cession de la maison des accordéonistes au profit de monsieur Eddie LABROUSSE et de madame Kim TOMASSETTO.

Cession de la maison des accordéonistes et du terrain attenant d'une emprise totale de 261 m² cadastrée section AL 266 sise 12 montée Adolphe Hugues d'une contenance cadastrale totale de 261 m² aux conjoints Guillaume et Anne Sophie DEGLISE FAVRE au prix de 45 000 euros incluant les honoraires de négociation de 3 000 euros, prix net vendeur de 42 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2-6 Convention de servitude de passage au profit de ENEDIS – Farette Parcelles D 888 et D 890

Instauration d'une servitude de passage au profit de ENEDIS afin d'établir à demeure, sur les parcelles communales, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 11 mètres dans une bande de 0,4 mètre de large ainsi que tous les accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (coffrets, bornes de repérages, raccordements ...).

Approbation de la convention de servitude et autorisation à signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Remboursement des frais engagés par les élus – Mandat spécial – Jumelage avec Winnenden

Mandat spécial donné à Muriel Théate pour le déplacement à WINNENDEN les 7 et 8 septembre 2019 avec prise en charge des frais de déplacements et remboursement des frais de séjours aux frais réels sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-1 Subvention de 1 000 euros à l'amicale des officiers du 7ème BCA

Versement d'une subvention de 1 000 euros à l'amicale des officiers du 7ème bataillon de chasseurs alpins pour la création d'un insigne ou d'un t-shirt, à remettre aux chasseurs alpins, qu'ils pourront porter à l'occasion de leurs participations aux événementiels d'Albertville. L'État-major du 7ème BCA parraine cette initiative.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-2 Subvention complémentaire de 4 500 euros à l'association l'Atelier

Versement d'une subvention complémentaire de 4 500 euros à l'association l'Atelier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1-3 Subvention de 10 000 euros au titre du mécénat à l'association le Grand Bivouac

Suite aux dons reçus dans le cadre du mécénat, versement d'une subvention complémentaire de 10 000 euros à l'association Le Grand Bivouac d'Albertville pour l'année 2019.

Approbation de l'avenant à la convention et autorisation à signer.

Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Claudie LEGER et Aziz Abbas ont quitté momentanément la séance.

Le quorum est réapprécié : 28 personnes

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, Claudie LEGER et Aziz Abbas ont rejoint la séance.

Le quorum est réapprécié : 32 personnes

3-1-4 Subvention de 712 euros au groupe folklorique de Conflans - Déplacement à Winnenden

Versement d'une subvention complémentaire de 712 euros au Groupe Folklorique de Conflans afin de participer aux frais engagés par l'association pour le jumelage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-1 Convention tripartite relative à l'implantation d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissant du développement (TED) – Convention 2019-2020

Approbation de la convention entre la Ville d'Albertville, l'association Deltha Savoie et l'Inspection d'Académie, établie pour l'année scolaire 2019-2020, relative à l'implantation d'une unité d'enseignement en maternelle (UEM) pour enfants avec autisme ou autres troubles envahissant du développement (TED).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2-2 Convention de partenariat avec le sou des écoles publiques d'Albertville

Approbation de la convention avec le sou des écoles publiques d'Albertville pour l'année scolaire 2019/2020 et versement à la commune par le sou des écoles publiques pour l'année 2019/2020 : 4 575 euros au titre des pratiques culturelles et 2 590 euros au titre des pratiques sportives.

Autorisation à signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3-1 Livre Regards Croisés – Convention de dépôt-vente avec les détaillants

Approbation de la convention de dépôt-vente avec les détaillants pour la vente de l'ouvrage « Regards croisés » édité par la ville, convention prévoyant le versement d'une commission de 30 % du prix de vente TTC de l'ouvrage au bénéfice du détaillant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Modification du tableau des effectifs

A compter du 1^{er} octobre 2019 :

- création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les Pommiers » ;
- création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet au sein du service communication.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2 Réactualisation de l'organigramme des services

Approbation de la nouvelle organisation des services qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2019.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3 Recrutement et rémunération d'un agent vacataire pour le service vie locale et relations extérieures

Recrutement d'un vacataire pour effectuer la traduction (allemand-français) de l'exposition « Daß die Menschen aller Schichten zu einander kommen » réalisée dans le cadre du 50^{ème} anniversaire du jumelage avec la Ville de Winnenden, rémunéré sur la base d'un forfait brut de 561,68 euros pour 56 heures de travail.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Vente aux enchères d'un camion RVI avec saleuse/saumureuse

Vente aux enchères publiques sur Agorastore d'un camion RVI S170 4X4 avec saleuse/saumureuse ARVEL GILETTA au prix de départ de 17 000 €.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-1 Création des tarifs d'inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement les pommiers pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI) avec contraintes alimentaires

Création de nouveaux tarifs d'inscription à l'accueil de loisirs sans hébergement les pommiers pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accompagnement individualisé (PAI) avec contraintes alimentaires :

ENFANCE – JEUNESSE

Accueil de loisirs « Les Pommiers »

Tarifs 2020 applicables au 1er septembre 2019

ACCUEIL JOURNEE Tarifs pour une journée de 10h45	Tarifs 2020			
	Albertvillois	Albertvillois avec PAI	Extérieurs	Extérieurs avec PAI
QF < 420	7,00 €	5,50 €	10,50 €	9,00 €
QF de 421 à 580	8,00 €	6,50 €	12,00 €	10,50 €
QF de 581 à 705	10,00 €	8,50 €	15,00 €	13,50 €
QF de 706 à 880	12,00 €	10,50 €	18,00 €	16,50 €
QF de 881 à 1250	15,00 €	13,50 €	22,50 €	21,00 €
QF > 1250	17,50 €	16,00 €	26,25 €	24,75 €

Compte-rendu du conseil municipal du 23 septembre 2019

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-2-2 Droits et tarifs 2019-2020 – Tarifs patrimoine/boutique du musée d'Art et d'histoire – Modification et création de tarifs

Modification du prix de vente des livrets d'Albertville pour les rendre gratuits et création d'un tarif de 45 euros pour le jeu « Opération Archéo ».

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-3 Souscription d'un prêt de 550 000 euros auprès de la Caisse d'épargne Rhône-Alpes pour la construction du restaurant scolaire de Saint Sigismond

Signature d'un prêt d'un montant de 550 000 euros pour financer la construction du restaurant scolaire de Saint Sigismond, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 550 000 euros (cinq cent cinquante mille euros)

Durée : 25 ans

Périodicité des échéances : trimestrielles

Taux fixe : 1,11 %

Amortissement du capital : progressif

Montant de l'échéance : 6 305,95 euros (six mille trois cent cinq euros et quatre-vingt-quinze cents)

Commission : 550 euros (cinq cent cinquante euros)

Garanties : néant

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H10

